

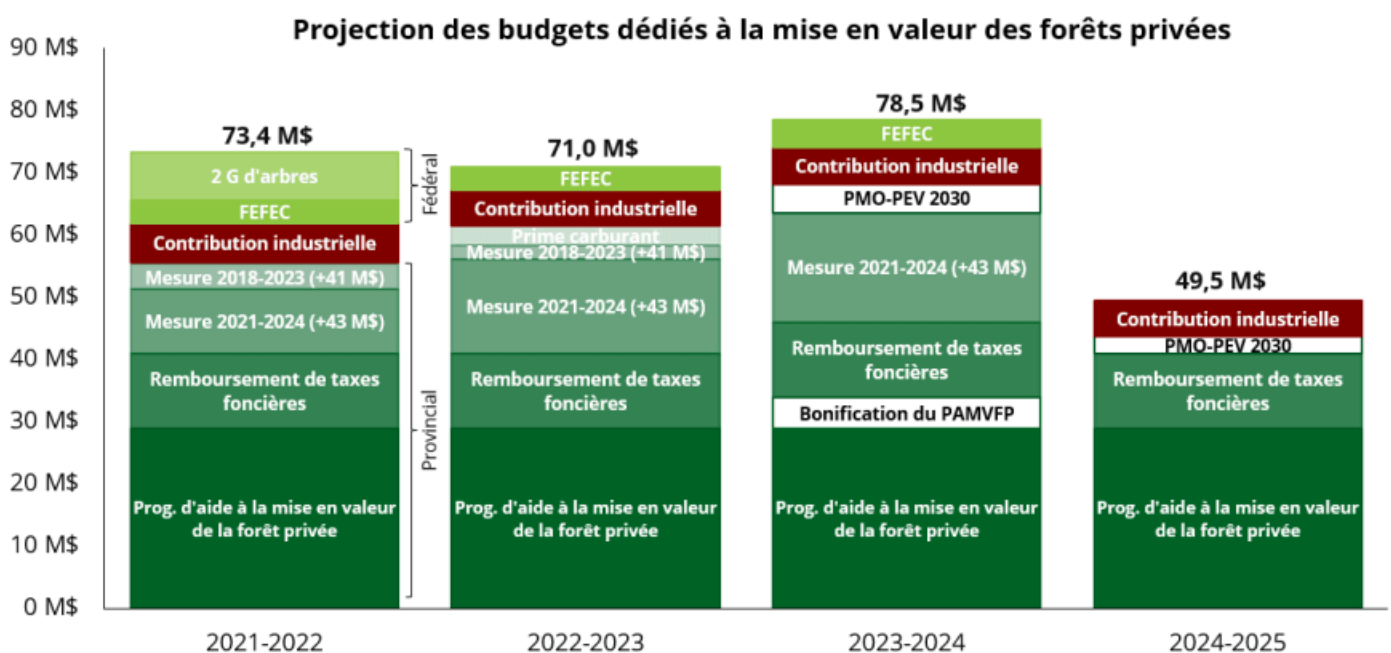
Hausse ponctuelle des budgets de mise en valeur des forêts privées

La mise en valeur des forêts privées repose principalement sur une collaboration entre l'État et les propriétaires forestiers. Au Québec, le gouvernement intervient en forêt privée depuis plus de 60 ans afin d'inciter les propriétaires à protéger et mettre en valeur leurs boisés et ainsi accroître les retombées économiques de cette activité pour les communautés rurales. La majorité des programmes vise à partager les frais associés à l'aménagement forestier, l'aménagement faunique ou bien la conservation.

Le financement du soutien à la mise en valeur des forêts privées provient principalement du gouvernement provincial auquel s'ajoute une contribution de l'industrie forestière équivalente à 1 \$/m³ de bois récolté en forêt privée. Ponctuellement, le gouvernement fédéral financera des initiatives contribuant à la mise en valeur des forêts privées. La part du producteur, estimée à environ 20 % du coût des travaux subventionnés, n'est généralement pas comptabilisée. Notez que le propriétaire devra, dans une majorité de cas, détenir le **certificat de producteur forestier** pour avoir accès à ces programmes.

Évolution des budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2022-2023, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont, en tout et pour tout, atteint 71 M\$, en baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'année précédente. Cette baisse provenait principalement de l'absence d'entente entre le gouvernement du Québec et celui du Canada en ce qui a trait au programme de boisement de 2 milliards d'arbres (-7,8 M\$ en 2022-2023), partiellement contrebalancée par un fonds de suppléance ponctuel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour compenser la hausse des prix du carburant (+3,0 M\$).



Note : Le remboursement de taxes foncières a été estimé à compter de 2022-2023 en se basant sur les dépenses de l'année précédente (12,1 M\$). La même situation s'applique pour la contribution industrielle à compter de 2023-2024 (5,8 M\$).

Sources : MRNF, FPFQ, Revenu Québec.

Compilation : FPFQ

En 2023-2024, nous anticipons que les budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées atteindront 78,5 M\$ (+8,5 M\$). Cela équivaut à une hausse de 11 %, soit supérieure à l'inflation. Pour ce faire, le MRNF a procédé à deux annonces de budgets supplémentaires temporaires :

- une somme de 5 M\$ pour bonifier l'aide financière accordée aux producteurs forestiers dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en 2023-2024;
- un montant de 8,1 M\$ dans le cadre du Plan pour une économie verte pour accroître la mise en valeur des forêts privées et la production de plants forestiers de 2023 à 2026 (PMO-PEV 2030).

De plus, il a modifié l'échéancier des décaissements des différents programmes afin de soutenir les activités sylvicoles en forêt privée dès cette année. N'eût été l'absence d'entente avec le fédéral pour une deuxième année consécutive concernant le boisement de 2 milliards d'arbres, ce montant aurait pu être supérieur. En 2024-2025, la situation pourrait s'avérer critique alors que les budgets pour l'instant prévus fléchissent de 29 M\$, pour atteindre 49,5 M\$. Différentes options devront être étudiées et proposées afin de colmater ce gouffre financier :

1 Inciter les gouvernements fédéral et provincial à trouver un terrain d'entente dans le cadre du programme de boisement de 2 milliards d'arbres. Rappelons qu'une entente bilatérale avait été conclue en 2021-2022 afin que l'ensemble des producteurs forestiers du Québec participe à l'atteinte des objectifs du programme (consultez notre [infolettre](#) à ce sujet). Les producteurs peuvent, pour l'instant, appliquer individuellement au programme du fédéral, mais une entente entre les deux paliers de gouvernement faciliterait grandement le processus.

2

Encourager le MRNF à accroître sa participation en adoptant des programmes pérennes et prévisibles afin de favoriser la mobilisation d'une plus grande part de propriétaires forestiers à récolter du bois. Ces budgets supplémentaires seront nécessaires pour assurer l'éducation des peuplements ou une remise en production des sites récoltés ou affectés par les perturbations naturelles qui se multiplient (feux, tordeuse, vent, verglas, etc.).

3

Profiter de la stratégie liée au Plan Nature 2030 pour proposer le financement d'activités sylvicoles qui permettront de diminuer la vulnérabilité des forêts privées aux changements climatiques, de pérenniser des **corridors écologiques**, de financer le plan d'aménagement forestier bonifié afin d'éduquer les producteurs forestiers sur les éléments sensibles de leurs propriétés ou bien d'explorer le concept de servitude de conservation forestière. Rappelons que ce plan visant à protéger la biodiversité est doté d'une enveloppe de 650 M\$.

À défaut de trouver de nouvelles sources de financement, il faudra remettre en question l'objectif de récolter 7,8 Mm³ de bois en forêt privée fixé dans la Stratégie nationale de production de bois du MRNF.

Bilan du congrès

Cette année, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent fut la région hôte du congrès annuel de la FPFQ qui a eu lieu à Matane le 1^{er} juin dernier. Les discussions et les résolutions adoptées par les délégués ont mis en évidence l'importance de l'approvisionnement en bois issu des forêts privées. Les participants ont particulièrement apprécié la table ronde réunissant des représentants de l'industrie, des syndicats et offices de producteurs forestiers, des entrepreneurs et du MRNF qui ont échangé sur cet enjeu.



M. Raymond Thibeault,
lauréat 2023 du prix Henri-Paul-Gagnon



En soirée, le prix Henri-Paul-Gagnon a été remis à M. Raymond Thibeault qui a œuvré plus de 40 ans en syndicalisme forestier en tant que directeur du Syndicat des producteurs de bois de Nicolet puis du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Parmi ses réalisations, notons sa participation à la fin des années 70 à la mise en place des groupements forestiers dans le Centre-du-Québec et à la consolidation du territoire entre le Plan conjoint du Sud du Québec avec la portion montérégienne du territoire du Plan conjoint du Sud-Ouest. Autre réalisation notable; en 2009, il a participé à la mise en place de la certification forestière FSC® sur le territoire du Plan conjoint du Sud du Québec, soit un des plus grands certificats en Amérique du Nord en petite forêt privée. Rappelons que le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Institué en 2010, le prix est attribué à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la fédération en 1970.

Finalement, le président de la FPFQ, M. Gaétan Boudreault, a été élu par acclamation lors de l'assemblée générale annuelle des membres qui a eu lieu le lendemain. Il sera épaulé dans son rôle par M. André Roy, qui conserve son poste de 1^{er} vice-président, ainsi que M. Pierre-Luc Arsenault, qui devient 2^e vice-président.

La FPFQ remercie les partenaires principaux pour leur appui au congrès 2023.

